

Zeitschrift:	Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique
Herausgeber:	Société fribourgeoise d'éducation
Band:	61 (1932)
Heft:	8
Rubrik:	Tribune libre

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

TRIBUNE LIBRE

Au sujet du programme de calcul.

C'est avec beaucoup d'intérêt que nous avons pris connaissance de l'article de M^{me} T., en lisant le N^o du 1^{er} avril du *Bulletin pédagogique*; mais notre surprise a été grande en y trouvant ce qui suit :

« En réalité, plusieurs classes de filles ne terminent pas le programme, surtout celui de calcul. Ainsi, en 2^{me} classe, on omet l'étude de la division, en 3^{me}, celle des nombres décimaux (qui est pourtant indiquée dans le nouveau livre de calcul), en 4^{me}, les mesures de surface... »

Les institutrices qui ne parcouruent pas entièrement le programme d'arithmétique de leur classe, se font un tort dont il est facile de se rendre compte sans que nous ayons besoin d'insister. Elles font tort ensuite à une de leurs collègues, en la forçant à faire l'année suivante un travail qu'elles auraient dû faire elles-mêmes.

Du tort, elles en font encore et surtout aux élèves de leur classe qui sont privées des notions, des principes, dont elles auront tant besoin dans la suite. Il se forme des lacunes — des trous, comme nous avons l'habitude de les appeler — dans l'ensemble des connaissances arithmétiques des élèves, et ces trous sont des obstacles dans la voie du progrès. Les bonnes élèves les combleront par leur propre travail, mais celles qui n'ont qu'une intelligence moyenne, se heurteront constamment à ces obstacles qui, s'ils s'accumulent, rebuteront ces enfants et finiront par les décourager. L'arithmétique sera pour elles une branche ingrate qu'elles n'aborderont qu'avec dégoût.

Dans notre longue carrière de l'enseignement de l'arithmétique et des mathématiques d'une manière générale, nous avons souvent eu l'occasion, et nous l'avons encore, de voir des exemples qui confirment ce que nous venons de dire. Il y a mille causes qui peuvent créer ces trous et ce n'est pas le plus souvent la faute du maître ; agissons du moins de manière qu'on ne puisse pas nous reprocher les insuccès de nos élèves.

Mademoiselle T., la lecture de votre article m'a fait voir que vous n'êtes pas de celles qui laissent aux autres le soin de compléter le programme de calcul de votre classe et que vous tenez à remplir votre devoir professionnel ; je vous en félicite. Permettez-moi de vous y aider par un petit conseil. Lisez attentivement le livre de calcul qui est écrit pour le maître, le guide ; assimilez-vous les différents procédés qui y sont donnés, vous en tirerez un grand profit et vos élèves aussi. Vous acquerez une grande facilité dans l'enseignement du calcul et une sûreté qui vous permettra d'être claire. Vous serez alors bien placée pour conseiller vos collègues, quelles qu'elles soient, vous leur direz d'imiter votre exemple. Peu à peu, vos leçons d'arithmétique vous seront moins pénibles, vos élèves s'appliqueront mieux au calcul, et toutes, vous finirez par dire que le programme d'arithmétique n'est pas aussi chargé qu'il vous paraissait primitivement.

J. AEBISCHER.

Les faits...

Puisque cette Tribune est qualifiée de libre, on y peut et on y doit parler librement. C'est ce qu'ont fait jusqu'ici deux de mes collègues et leur exemple m'encourage à leur emboîter le pas, quitte, comme eux, à publier un peu trop haut, au gré de quelques-uns, ce que beaucoup pensent tout bas.

Je me suis laissé dire que, dans l'intention de la Direction de l'Instruction publique, le nouveau programme ne comporte pas une formule à tout jamais immuable, mais qu'il est un essai. Voilà qui me plaît, parce que j'y vois — est-ce témérité? — une invitation expresse, adressée au corps enseignant, de l'éprouver, de le juger et de collaborer, s'il y a lieu, à son amélioration, par des remarques précises.

Ainsi, M^{me} Thévoz estime que le programme de calcul est trop chargé. Très bien. Je suis sûr qu'il n'est pas un seul membre du corps enseignant qui n'ait une opinion là-dessus. Moi, par exemple, je connais plusieurs institutrices qui parviennent assez facilement à réaliser ce que M^{me} Thévoz estime normalement impossible. Comment en sortir? Il faudrait simplement que tous mes collègues, à l'exemple de M^{me} Thévoz, prennent la peine de donner leur avis afin qu'on voie si, de fait, ce programme de calcul est incontestablement trop chargé. Et ainsi des autres branches.

Je ne souhaite pas à la Rédaction du *Bulletin* d'avoir à rédiger un questionnaire complet sur ces points discutés et à l'envoyer à tout le corps enseignant. Mais peut-être la Rédaction accepterait-elle de dépouiller la correspondance que chacun lui adresserait librement à ce sujet et d'en tirer des conclusions. Par cette manière de faire non officielle, mes collègues et moi nous pourrions parler plus à notre aise et nos dirigeants se trouveraient par là encore mieux au courant des faits scolaires, ce qu'ils désirent certainement.

OMAR.

Note de la Rédaction. — Nous nous mettons très volontiers à la disposition du corps enseignant pour recevoir ses suggestions, les étudier et, éventuellement, les publier.

L. B.

Instituteurs et institutrices, votre organe sera ce que vous le ferez. Si vous pensez qu'il n'est pas ce qu'il devrait être, c'est à vous de l'améliorer. Envoyez-nous le résultat de vos lectures, de vos réflexions, de vos observations et de vos conversations.



Examens de renouvellement du brevet de capacité

Dessin d'illustration pour 1932 (sujets à l'étude).

1. Une leçon de calligraphie. Explication au tableau du tracé des majuscules, selon le type N° 1 des modèles proposés.
2. Même sujet, lettres minuscules et chiffres.
3. L'écusson fribourgeois. L'écusson genevois, l'écu en forme de tuile (partie inférieure en demi-cercle, partie supérieure horizontale). Les hachures conventionnelles à ces deux armoiries.
4. La crosse de Bâle, le faisceau de St-Gall, les clés d'Unterwald.
5. Division du cercle en six parties égales. Composer un jeu de fond par répétition de l'hexagone, éventuellement combiné avec répétition de carrés, de rectangles ou de triangles.

Expliquer, par le dessin, les courbes de niveau en plan et en élévation.

7. Expliquer la différence entre un croquis coté et un croquis perspectif. Sujet : Une pyramide régulière à base carrée reposant sur le sol par sa base. Son sommet situé perpendiculairement sur le milieu de la base. Hauteur égale à la longueur du côté de base × 2.